



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY



**Projet Éducatif Territorial**

---

**2021-2024**

---

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

## Sommaire

Préambule .....	3
Introduction.....	3
1. Contexte de la Ville de Vélizy-Villacoublay.....	4
a. Présentation de Vélizy-Villacoublay .....	4
Equipements sportifs couverts : .....	7
o Une piscine municipale.....	7
Equipements sportifs de plein air : .....	7
Equipements culturels : .....	7
b. Le public du PEdT.....	8
c. Présentation de l'organisation actuelle .....	9
i. Au service Petite Enfance : .....	9
ii. En maternelle .....	10
iii. En élémentaire .....	11
iv. Au Service Jeunesse.....	14
2. La gouvernance du PEdT .....	15
a. Le Comité de Pilotage (COFIL).....	15
b. Le Comité de Suivi (COSUI).....	16
c. Le Conseil Éducatif Véliziens (CEV).....	16
d. Les groupes de travail.....	16
e. Les partenaires mobilisés .....	17
3. Eléments d'évaluation du PEdT 2018-2021.....	17
a. L'évaluation et la méthodologie.....	17
b. Les résultats de l'évaluation (extraits) : .....	18
c. Synthèse de la démarche de concertation menée en mars-avril 2018.....	21
4. Un projet pour l'enfant et le jeune de 2 mois ½ à 30 ans .....	23
a. Rappel de l'esprit partagé du PEdT .....	23
b. Les enjeux : .....	23
c. Les objectifs généraux et opérationnels .....	23
5. Les thématiques à développer pour ce nouveau PEdT : .....	25
6. Les perspectives .....	25
a. Renforcer la cohésion éducative .....	25
b. Renforcer la transversalité entre les différents dispositifs existants sur le territoire.....	26
c. Evolution de la proposition des rythmes scolaires.....	27

## Préambule

« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ». Il constitue un cadre de travail partagé avec l'ensemble des acteurs de la commune de Vélizy-Villacoublay. Il met l'intérêt du jeune, ses rythmes de vie, l'organisation de sa journée, ses apprentissages, son bien être au cœur de la démarche.

Le PEDT fait partie d'un projet éducatif national qui régule l'ensemble des temps de travail dans la journée du jeune : temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le PEDT vise spécifiquement la cohérence des différents parcours du jeune avant, pendant et après les classes. Il coordonne et favorise les interactions avec son territoire : la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, ATSEM, les différentes structures et les ressources de la ville.)

Aujourd'hui, la volonté de la ville de Vélizy-Villacoublay est de dynamiser ce projet afin que ce ne soit pas seulement un écrit formel, mais qu'il soit aussi investi par les acteurs de terrain. De plus, s'agissant d'un travail collaboratif, la commune a la volonté de mettre en place des groupes de travail sur des thématiques précises afin de poursuivre les réflexions sur l'organisation, les actions mises en place, les besoins des enfants et des jeunes.

Les objectifs de ces trois années à venir vont aussi être d'améliorer la communication avec les différents partenaires, de renforcer le partenariat avec l'Education Nationale et enfin, de travailler en transversalité avec les différents services communaux concernés.

Il est aussi important de rappeler que cet outil est mis à disposition des collectivités territoriales afin de garantir une continuité et une cohérence des temps éducatifs et cela, dans le respect du domaine de compétences de chacun.

## Introduction

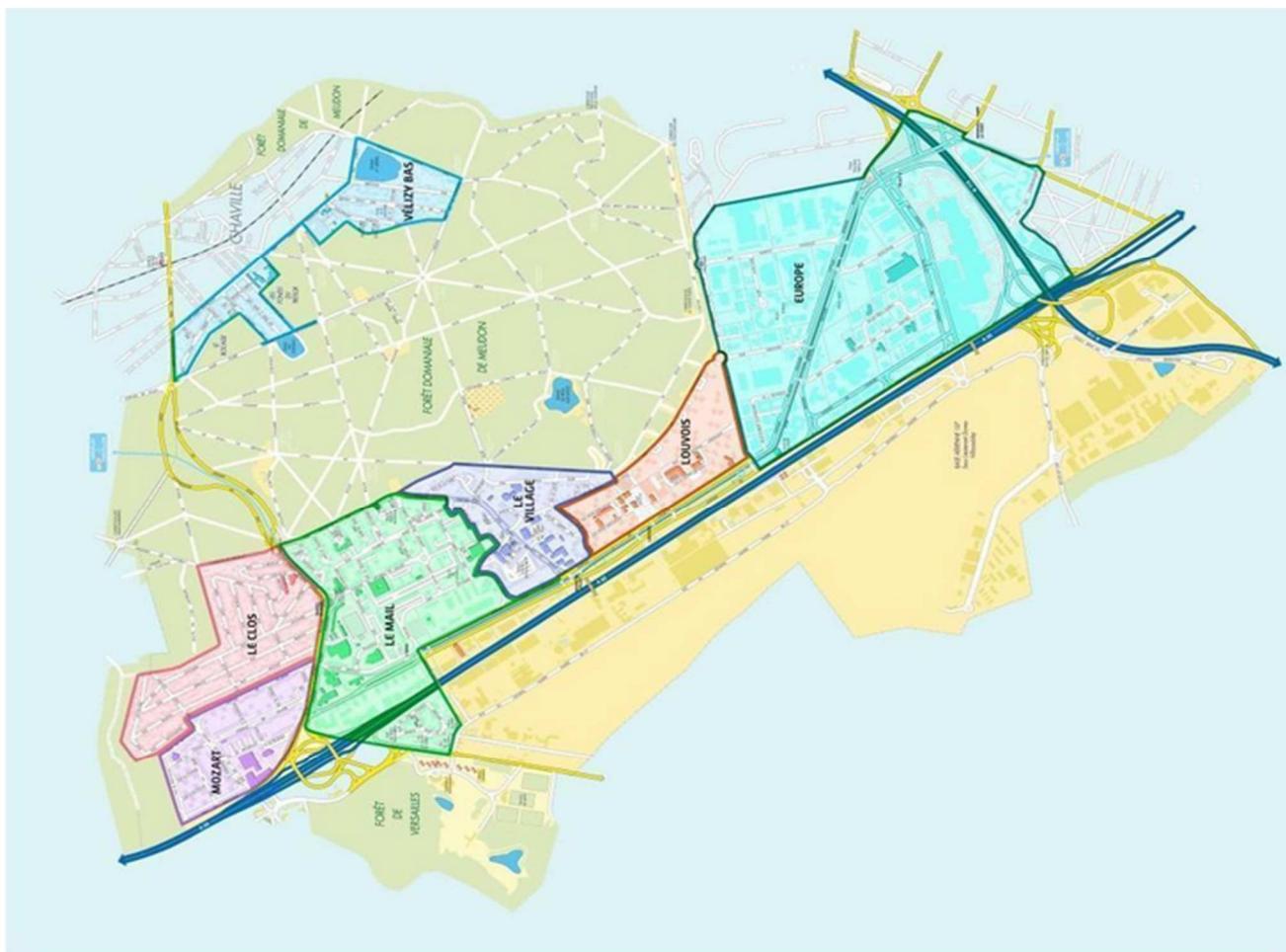
Depuis près de 25 ans, la Ville de Vélizy-Villacoublay a fait de l'éducation une priorité pour ses enfants. Ainsi, dès 1996, elle devient, par le truchement de l'école Mermoz, site pilote dans le cadre de l'expérimentation de l'Aménagement des Rythmes Scolaires (ARS). Cette forte volonté politique a permis jusqu'à aujourd'hui un investissement financier et humain exceptionnel pour développer une action éducative de grande qualité. Le présent PEDT s'inscrit donc dans la continuité, tant dans sa méthodologie qui privilégie la concertation que dans ses objectifs.

# 1. Contexte de la Ville de Vélizy-Villacoublay

## a. Présentation de Vélizy-Villacoublay

Vélizy-Villacoublay est une commune du département des Yvelines située dans le sud-ouest de l'Île-de-France et c'est une ville accueillante qui a su trouver l'équilibre entre ses quartiers d'habitations, son pôle d'entreprises de haute technologie, sa base militaire et ses beaux espaces de forêts domaniales qui forment une frontière naturelle autour de la ville. (Environ 313 hectares)

Carte de Vélizy-Villacoublay



**Vélizy compte désormais sept quartiers. (©DR)**

Source : [https://actu.fr/ile-de-france/velizy-villacoublay\\_78640/yvelines-conseils-de-quartier-a-velizy-villacoublaylescandidaturesouvertes\\_36903782.html](https://actu.fr/ile-de-france/velizy-villacoublay_78640/yvelines-conseils-de-quartier-a-velizy-villacoublaylescandidaturesouvertes_36903782.html) / <https://www.velizy-villacoublay.fr/page/presentation>

### Histoire de la ville

C'est au tout début des années 70 que Vélizy-Villacoublay s'urbanise pour devenir une commune en tout point moderne. Dès les origines du projet, Robert Wagner fait preuve de volontarisme face aux problématiques sociales et invente une ville qui répond aux besoins de ses habitants : des structures spécialisées tels que le centre social, le centre de protection maternelle et infantile, infos-jeunes,

d'importantes infrastructures sportives... dans le même temps, Robert Wagner met l'enfant au cœur de ses orientations politiques en créant des écoles, des nouvelles classes de collège. Une part importante du budget communal est consacrée à l'enfance, permettant notamment à de nombreux petits Véliziens de partir à la montagne l'hiver ou de s'inscrire dans les centres de loisirs l'été.

Les maires successifs s'appuieront sur cet héritage pour offrir un cadre de vie de qualité aux véliziens.

Aujourd'hui, Vélizy-Villacoublay vit une nouvelle évolution. Un vaste projet d'aménagement et de développement (la création de nouveaux axes de transports publics, l'arrivée du tramway, des lignes de bus, combinée avec une offre accrue de logements et de l'échangeur de l'autoroute sur les axes A86 et N118) afin de renforcer l'attractivité de la Ville au bénéfice des entreprises et des Véliziens.

Malgré un certain nombre de ruptures, le territoire de la Ville présente une relative homogénéité, notamment en matière de répartition des populations sur le territoire. Et si de légères différences se font voir entre les quartiers qui possèdent chacun une identité forte, les phénomènes d'exclusion spatiale sont peu présents.

Vélizy-Villacoublay est composée de 8 quartiers, comme le montre le plan ci-dessus.

Chaque quartier dispose d'une certaine indépendance fonctionnelle avec ses propres équipements de proximité notamment sportifs et scolaires, constituant ainsi un îlot autonome.

**Le quartier Le Village** : il est le cœur historique de la commune, où de nombreux logements y ont été construits en seulement quinze ans à partir des années 1970, constitué à la fois par des immeubles et un îlot de maisons individuelles en lisière de forêt. Le quartier est émaillé par de rares commerces mais on y retrouve l'Église d'Ursine, l'Hôtel de Ville actuel, la médiathèque, le point écoute jeunes et accueil parents et l'hôtel de police municipale (installée dans l'ancienne mairie). L'école de secteur est le groupe scolaire Fronval. Le collège Maryse Bastié est aussi implanté dans ce quartier.

**Le quartier Mail** : il offre à ses riverains un centre commercial composé de nombreux services et commerces dont un supermarché. Sa proximité avec le théâtre de l'Onde centre d'art, fait du Mail un quartier très dynamique qui pourrait s'apparenter à un centre-ville puisqu'il est fréquenté par tous les véliziens notamment le mercredi et samedi matin, jours de marché. Les immeubles d'habitation sont assez denses ce qui en fait un quartier un peu refermé sur lui-même et également un des quartiers les plus peuplés de la commune. Une partie des logements est exploitée par deux bailleurs sociaux ; une partie de cette population est en situation de fragilité. Les groupes scolaires Fronval et Mermoz encadrent le quartier.

**Le quartier Pointe d'Ouest** : il a la particularité d'être séparé des autres par l'autoroute A86 et relié à la ville par le réseau routier et des passerelles destinées aux piétons. Il accueille principalement la population de la base militaire. Le quartier ne possède pas de commerce. Toutefois, le domaine de la Cour Roland, tout proche, offre un cadre verdoyant de 35 hectares, destiné à la détente et aux loisirs.

*Le mail/pointe ouest* : Le projet du futur quartier du mail propose d'ouvrir le mail en créant des voies de circulation (piéton et vélo notamment) plus fluides entre les deux quartiers.

**Le quartier Mozart** : il affiche une mixité entre bailleurs privés et accession à la propriété dans des immeubles des années 70. Un petit centre commercial, composé de commerces divers, anime le quartier dont la dynamique s'étend au quartier voisin, Le Clos. Le groupe scolaire Mozart est l'un des plus importants de la Commune.

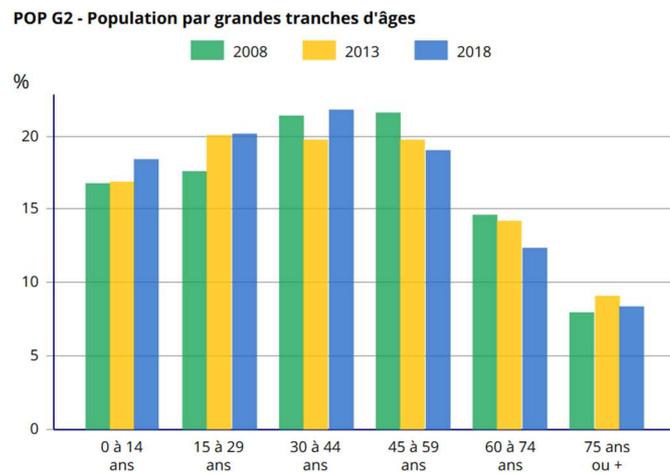
**Les quartiers du Clos** : principalement pavillonnaire, il accueille des familles aux revenus aisés. Le groupe scolaire Buisson est une petite école avec une classe par niveau scolaire.

**Vélizy-Bas** présente l'originalité d'être exclusivement pavillonnaire. Séparé par la forêt domaniale de Meudon, et entouré de 3 étangs, ce quartier bénéficie de plusieurs infrastructures afin de le relier à la ville du haut : transports, mairie annexe avec un point poste, un stade, un skate parc. Le groupe scolaire Jean-Macé est une petite école avec une classe par niveau scolaire.

**Le quartier Louvois** : autrefois enclavé, difficile d'accès, le quartier a bénéficié d'un aménagement hors du commun avec la destruction de la dalle sur laquelle il était construit. Le centre commercial a été totalement rénové, les pieds de tours réaménagés donnant une belle place à de nouveaux espaces paysagers. La mixité sociale a été priorisée lors de la construction de 150 nouveaux logements. Les groupes scolaires Exelmans et Rabourdin accueillent les enfants de ce quartier.

**Le quartier Europe** : dans la continuité du quartier Louvois, le quartier Europe a été développé en 2014 afin de pouvoir accueillir 186 nouveaux logements et une école en pied d'immeuble (René Dorme ouverte en 2017). Le quartier est situé entre le pôle Inovel Parc, la forêt, le pôle universitaire et le centre commercial Vélizy 2. Ce quartier en pleine expansion sera doté entre 2021 et 2022 de trois nouveaux programmes immobiliers et de la création d'une école élémentaire (Simone VEIL) en complément de l'école maternelle René DORME.

## Pyramide des âges de la population résidant à Vélizy-Villacoublay en 2015



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

La Ville de Vélizy-Villacoublay bénéficie de nombreux atouts pour la mise en œuvre de sa politique éducative :

- Une volonté politique forte qui se traduit en moyens financiers et humains
- Une longue expérience dans l'aménagement des rythmes scolaires en élémentaire
- Une situation privilégiée en lisière de la forêt domaniale de Meudon et proche du domaine de la Cour Roland qui permet l'organisation de nombreuses activités
- Un riche vivier associatif : ciné-club de Vélizy, Ecole de musique et de danse, relais nature, poney club etc.
- Le développement progressif du réseau de transport en commun avec l'arrivée du tramway en décembre 2014
- Des équipements culturels et sportifs sur le territoire :

### Equipements sportifs couverts :

- Centre sportif Robert Wagner
- Centre sportif Mozart – Boroetra
- Centre sportif Albert Richet
- Gymnase Jean Macé
- Espace Jean-Lucien Vazeille
- Une piscine municipale

### Equipements sportifs de plein air :

- Stade Robert Wagner
- Stade Jean de Nève
- Stade Sadi Lecointe

### Equipements culturels :

- Théâtre de l'Onde,
- La Médiathèque
- Le Centre Maurice Ravel

Equipements jeunesse et parentalité :

- Service Jeunesse / BIJ : Bureau Information Jeunesse
- PEJAP : Point Écoute Jeunes et Accueil Parents
- LAEP : Lieu d'Accueil et d'Enfants Parents

*Source : données de terrain, enquête 2021.*

La principale contrainte pour Vélizy-Villacoublay réside dans la géographie de son territoire très étendu avec un quartier excentré (Vélizy Bas) et un quartier isolé par l'A86 (Pointe Ouest), qui complexifie les déplacements. Deux bus sont financés par la ville pour acheminer quotidiennement les enfants de la Pointe ouest vers leur école ; de la même manière, deux bus permettent le transport des enfants vers les structures sportives ou culturelles de la ville pour les sorties scolaires, périscolaires ou extrascolaires.

Les enfants scolarisés en primaire sont accueillis dans 8 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires (un huitième établissement est en construction à l'est de la ville pour une ouverture en septembre 2022) et la ville bénéficie de deux collèges sur son territoire où sont scolarisés les jeunes véliziens et jovaciens.

## b. Le public du PEdT

La Ville de Vélizy-Villacoublay a fait le choix d'englober les enfants de 3 à 11 ans scolarisés en école primaire, les jeunes de 12 à 30 ans qui fréquentent le service jeunesse mais également les 2 mois ½ à 3 ans accueillis en structures petite enfance.

Ceci permettra la définition d'objectifs transversaux ainsi que la complémentarité et la continuité des actions menées aux différentes étapes de la vie de l'enfant.

En 2020-2021, 2151 enfants de 3 à 11 ans étaient scolarisés dans les 8 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires de la ville, soit : 831 enfants en maternelle et 1320 en élémentaire.

### Etablissements d'enseignement scolaire concernés :

- Ecoles Elémentaires

	2018-2019						2019-2020						2019-2020					
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Classes	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Classes	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Classes
Buisson	29	32	35	38	38	7	19	25	35	32	39	7	31	21	29	36	31	6
Exelmans	45	43	39	44	53	9	42	43	43	37	43	9	55	40	40	42	36	9
Fronval	37	42	34	29	26	7	39	31	38	37	29	7	42	37	28	36	34	7
Jean Macé	19	21	23	22	16	4	17	18	16	21	23	4	14	17	18	11	21	4
Mermoz	55	56	54	64	43	10	59	54	51	54	52	10	69	56	46	51	51	11
Mozart	58	56	58	56	63	11	49	59	59	55	58	11	45	48	64	58	57	11
Rabourdin	33	39	23	22	26	6	37	33	38	23	22	6	35	32	33	35	21	6

- Ecoles maternelles :

	2018-2019				2019-2020				2020-2021			
	PS	MS	GS	Classes	PS	MS	GS	Classes	PS	MS	GS	Classes
Buisson	24	31	16	3	20	23	33	3	29	29	22	3
Exelmans	36	33	27	3	17	36	36	3	21	17	43	3
Fronval	50	49	40	5	57	48	47	5	36	49	42	5
Jean Macé	10	16	17	2	18	9	16	2	12	18	8	2
Mermoz	69	68	55	7	71	61	69	7	65	65	63	7
Mozart	54	48	48	5	57	53	43	5	55	60	50	6
Rabourdin	28	37	39	4	32	25	34	4	21	28	22	3
René Dorme	20	26	14	2	23	22	23	2	36	22	18	3

- Les collèges

2 collèges : en 2020-2021, les deux collèges présents sur la commune de Vélizy-Villacoublay ont accueillis 1219 élèves, dont 907 véliziens.

Collèges	2018-2019				2019-2020				2020-2021			
	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Saint Exupéry	143	167	147	138	146	142	166	146	163	146	146	164
Maryse Bastié	156	161	143	155	151	157	160	142	143	143	154	160

### c. Présentation de l'organisation actuelle

#### i. Au service Petite Enfance :

Le service petite enfance de la ville de Vélizy-Villacoublay est gestionnaire des établissements municipaux. Ceux-ci accueillent des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

Les établissements ont pour mission :

- De veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement psycho affectif des enfants,
- De favoriser l'éveil des enfants,
- D'accompagner le passage d'un environnement familial à une vie en collectivité,
- De soutenir les parents dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux.

L'accueil des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique compatible avec la vie en collectivité est proposé en concertation avec le médecin et la direction de l'établissement.

Les structures avec le nombre de berceaux disponibles :

Crèche familiale	85
Crèche les Lutins	46

MA Les Coccinelles (avec accueil halte)	60
Crèche Dautier	30
Micro crèche	10
Crèche passerelle (accueille les de 2 à 3 ans)	40
MA Le Mail (avec accueil halte)	20
MA La Ruchette	36
Halte Jeux Mozart**	15

\*\*Accueil halte = 4 1/2 journées par semaine au maximum, ou 2 journées complètes.

Nombre d'inscriptions (contrats)	2018	2019	2020	2021
	(du 1er septembre 2017 au 31 août 2018)	(du 1er septembre 2018 au 31 août 2019)	(du 1er septembre 2019 au 31 août 2020)	(du 1er septembre 2020 au 31 août 2021)*
	514	501	497	356
Nombre d'enfants qui quittent les EAJE pour la maternelle	nés en 2015	nés en 2016	nés en 2017	nés en 2018
	188	191	191	147
Nombre d'enfants porteurs de handicap	1	1	1	4

## ii. En maternelle

Les enfants scolarisés de la petite section à la grande section sont scolarisés à raison de 4 jours par semaine.

**Toutes les écoles maternelles**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI		
7h30	Accueil Pré scolaire	Accueil Pré scolaire	Accueil de Loisirs	Accueil Pré scolaire	Accueil Pré scolaire	7h30	
8h20						8h20	
8h30						8h30	
10h00	Temps Scolaire 3h00	Temps Scolaire 3h00			Temps Scolaire 3h00	Temps Scolaire 3h00	10h00
11h30	Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00			Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00	11h30
13h30							13h30
16h30							16h30
18h30	Accueil Post Scolaire	Accueil Post Scolaire			Accueil Post Scolaire	Accueil Post Scolaire	18h30

L'accueil du matin : ce temps est encadré par les ATSEM de 7h30 à 8h30. Des espaces de jeux sont aménagés, permettant à l'enfant de jouer tranquillement et de démarrer la journée dans de bonnes conditions.

La pause méridienne : ce temps est encadré de 11h30 à 13h30 par les ATSEM et les animateurs. Après le repas, les petites sections profitent d'un temps de sieste pendant que les moyennes et grandes sections sont en temps calme.

L'accueil du soir : à partir de 16h30 pour les enfants qui restent à l'accueil du soir, un goûter est organisé avant que des activités libres ne leurs soient proposées. Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 17h15 et jusqu'à 18h30.

Le mercredi, ils peuvent être accueillis, sur inscription annuelle ou ponctuelle, à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) soit en journée complète, soit en demi-journée avec ou sans repas sur place le midi.

En journée complète, les enfants sont accueillis le matin entre 7h30 et 9h. Le soir, l'accueil s'effectue de 17h à 18h30.

Le mercredi :

La ville propose 5 accueils de loisirs le mercredi pour les enfants scolarisés en maternelle. Chaque accueil de loisirs à son propre projet pédagogique en lien avec le projet éducatif territorial de la ville. L'inscription peut être annuelle ou ponctuelle.

- **ALSH Mozart** (11 rue de la division Leclerc) accueillant les enfants de Buisson et Mozart
- **ALSH Exelmans** (13 rue du Général Exelmans) accueillant les enfants d'Exelmans
- **ALSH Fronval** (4 rue Fronval) accueillant les enfants de Fronval et Rabourdin
- **ALSH le Village** (10 rue Paul Fort) accueillant les enfants de Jean Macé et de Mermoz
- **ALSH Dorme** (4 rue Grange Dame ROSE) accueillant les enfants de René DORME

*Source : données de terrain, enquête 2021.*

Les vacances scolaires :

Les parents ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires. Les structures sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Les inscriptions peuvent être à la semaine, à la journée ou la demi-journée.

### iii. En élémentaire

Les enfants scolarisés du CP au CM2 ont un rythme de 4,5 d'école par semaine. Ainsi, ils profitent de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à raison d'1h30 deux jours dans la semaine. Ces temps sont encadrés par des animateurs.

Selon les écoles et les cycles, les emplois du temps se déclinent de la façon suivante :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil Pré scolaire	7h30	Accueil Pré scolaire								
					8h20					
					8h30					
Temps Scolaire 3h00	10h00	Temps Scolaire 3h00								
					11h30					
Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 1h30	Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00	13h30	Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 1h30	Pause méridienne 2h00	Pause méridienne 2h00
		Temps Péri-scolaire			13h30					
Temps Scolaire 1h30	Temps Scolaire 3h00		Temps Scolaire 1h30	Temps Scolaire 3h00	15h00	Temps Scolaire 3h00	Temps Scolaire 1h30		Temps Scolaire 3h00	Temps Scolaire 1h30
T.A.P. 1h30			T.A.P. 1h30		16h30		T.A.P. 1h30			T.A.P. 1h30
Accueil Post Scolaire	Accueil Post Scolaire		Accueil Post Scolaire	Accueil Post Scolaire	18h30	Accueil Post Scolaire	Accueil Post Scolaire		Accueil Post Scolaire	Accueil Post Scolaire

#### Nouveauté concernant l'aménagement des Rythmes Scolaire et le contenu des TAP :

En novembre 2020, la ville a fait le choix de revenir à une semaine de 4 jours au regard du contexte sanitaire. Courant avril, dans le cadre du renouvellement du PEDT des directeurs d'école ont exprimé le souhait de maintenir cette semaine de 4 jours au-delà de la crise sanitaire, en expliquant les difficultés qu'ils rencontraient, notamment :

- le fait de récupérer les enfants après les TAP
- des emplois du temps complexes
- la fatigue et le manque de concentration des enfants

L'autorité territoriale a entendu ces difficultés et a commandé au service des Actions Educatives d'étudier un nouvel aménagement du temps prenant en compte les difficultés qu'exprimait le corps enseignant tout en maintenant une semaine de 4 jours et demi.

Dans ce contexte, l'autorité territoriale a validé un emploi du temps qui proposait :

- D'harmoniser les temps de repas pour les élémentaires et les maternelles
- D'augmenter le temps de restauration pour les élémentaires
- De réduire le nombre de TAP (de 4 à 2 hebdomadaire)
- D'augmenter le temps de TAP de 1h15 à 1h30
- De proposer un temps de préparation d'1h30 pour les animateurs.

Ce nouvel emploi du temps a été présenté et validé par l'Inspectrice de l'Education Nationale, les équipes éducatives et les parents d'élèves.

Afin de prolonger la cohérence de cette organisation, l'autorité territoriale a également validé :

- ➔ L'orientation thématique des TAP autour de 4 axes forts comme socle commun aux actions mises en place
  - Le sport
  - La culture
  - La santé
  - La citoyenneté
- ➔ L'harmonisation des fonctionnements pour réduire les inégalités entre les écoles
- ➔ Un travail en partenariat avec les associations de la ville et les partenaires municipaux (l'Onde, la médiathèque...)

Les Temps d'Activités Périscolaires :

Les activités périscolaires sont gratuites et facultatives. L'inscription s'effectue en début d'année.

Les enfants participent à 2 ateliers différents par semaine, qui se renouvèlent à chaque période de vacances.

### Le mercredi après-midi :

La ville propose 4 accueils de loisirs les mercredis après-midis, de 11h30 à 18h30. L'inscription est annuelle ou ponctuelle.

- **ALSH Fronval** (7-9 rue FRONVAL) accueillant les enfants de Fronval et Rabourdin.
- **ALSH Jean Macé** (Rue Albert PERDREAU) accueillant les enfants de Buisson, Jean Macé, Mermoz et Mozart.
- **ALSH Exelmans** (15 rue du Gal Exelmans) accueillant les enfants d'Exelmans.
- **AMS<sup>1</sup> Mozart** (7 avenue de Provence) accueillant les enfants de toutes les écoles inscrits pour des activités exclusivement sportives.

*Source : données de terrain, enquête 2021.*

Chaque accueil de loisirs à son projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la ville.

### Les vacances scolaires :

Les accueils de loisirs sans hébergement sont ouverts pendant les vacances scolaires. Selon les périodes, les sites ouverts peuvent varier.

Pour chaque période, les inscriptions doivent s'effectuer dans un délai à respecter. Les enfants peuvent être inscrits à la semaine, à la journée ou la demi-journée. L'accueil du matin est organisé entre 7h30 et 9h, les parents peuvent venir chercher leurs enfants de 17h à 18h30 le soir.

Depuis 2015, la ville a mis en place des directeurs périscolaires afin d'assurer la cohérence des temps périscolaires. Ils ont pour mission de garantir une cohérence éducative globale sur un établissement dans le respect de la politique Educative de la Ville, organiser et coordonner les activités du temps périscolaire et extrascolaire de l'enfant, assurer la gestion administrative, humaine et budgétaire de la structure, encadrer l'équipe de l'établissement.

## iv. Au Service Jeunesse

### Les Temps d'Activités Périscolaires :

Un dispositif d'aide aux devoirs est proposé aux collégiens et lycéens, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 17h à 18h30. Les tarifs sont proposés en fonction du quotient familial des familles.

Nous proposons 2 sites pour accueillir les jeunes, 1 site par collège, afin de faciliter l'accès au dispositif.

### Le mercredi après-midi :

Le Service jeunesse propose aux collégiens un accueil libre de 13h30 à 18h, gratuit et sans inscription. Cet accueil permet aux jeunes de se retrouver entre eux et d'échanger avec les animateurs.

---

<sup>1</sup> AMS : Accueil MultiSports

## Les vacances scolaires :

Un accueil de loisirs sans hébergement est proposé aux jeunes de la 6<sup>ème</sup> à 17 ans. Ils s'inscrivent « à la carte », à raison d'1 à 5 activités par semaine. Trois propositions leur sont faites par jour (activités et/ou mini séjours). Un programme dédié aux 14/17 ans est mis en place afin que les plus grands se retrouvent entre eux, afin de fidéliser ce public de moins en moins captif.

Un dispositif « gymnases ouverts » est organisé les après-midi (14h30 – 17h30) pour les jeunes de 10 à 18 ans. L'accès est libre : gratuit et sans inscription. Deux animateurs sont présents pour l'encadrement et pour veiller au bon déroulement des séances. Une à deux nocturnes (20h – 22h) sont proposées pour les 15-25 ans.

## Présentation des actions proposées :



## 2. La gouvernance du PEDT

La Gouvernance du PEDT 2021-2024 est organisée en différentes structures de concertation :

### a. Le Comité de Pilotage (COPIL)

Il a pour mission d'arrêter les grandes orientations, de valider la méthodologie, les modalités d'actions et d'évaluation du projet éducatif.

Il se réunit à l'initiative du Maire-Adjoint délégué à l'Éducation qui en assure la coordination.

#### **Composition :**

Maire, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, Adjoint au Maire délégué à la petite enfance, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la vie

étudiante, , Inspectrice de l'Éducation Nationale, Direction de l'Éducation, Direction de la Petite Enfance, Service Jeunesse, Service Prévention et les parents d'élèves élus.

#### b. Le Comité de Suivi (COSUI)

Il élabore les conditions et les modalités de mise en œuvre opérationnelle, propose au Comité de Pilotage les méthodes et indicateurs d'évaluation. Il explore les axes d'évolution et de développement et veille à la cohérence et à la complémentarité des actions proposées.

Il se réunit à l'initiative coordinateur PEDT qui en assure la coordination.

##### **Composition :**

Direction de l'Éducation, de la petite enfance, du service Jeunesse et le service Prévention

#### c. Le Conseil Éducatif Véliziens (CEV)

C'est une instance de concertation qui réunit l'ensemble de la communauté éducative. Elle a pour vocation d'être un espace large d'échanges, de réflexions, de concertation et de proposition d'actions qui seront présentées au Comité de Pilotage.

La participation de tous les acteurs sera recherchée afin que ce soit représentatif de la communauté éducative.

Il a pour but de :

- Renforcer et ou améliorer la dynamique du PEDT (efficacité, cohérence, pertinence, efficience, réussite éducative)
- Réconcilier et ou renouer les liens avec les acteurs éducatifs et la politique éducative de la ville.
- Développer une culture de la participation et de la citoyenneté active.

##### **Composition :**

Les représentants des différents membres que composent la Communauté Éducative (les enseignants, les animateurs, les parents d'élèves, les services municipaux concernés)

##### **Modalité de désignation :**

A définir

#### d. Les groupes de travail

La ville organise des démarches de concertation avec l'ensemble de la communauté éducative afin de réfléchir sur les actions et dispositifs à destination des enfants. Cette concertation prend en compte l'ensemble des avis dans le cadre du prochain projet.

#### e. Les partenaires mobilisés

Ce projet éducatif de territoire est porté par quatre services de la commune : la Direction de l'Éducation, le Service Jeunesse, le service Petite Enfance et le Service Prévention.

##### Les partenaires de la ville

- **Partenaires institutionnels :**

- le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) anciennement Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- la Caisse d'allocations familiales (CAF),
- l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN),
- le Conseil départemental.

- **Partenaires associatifs :**

Relais Nature, Ecole de musique et de danse, ciné-club de Vélizy, Poney Club, Gymnastique Agrès, Tennis Club Vélizy-Villacoublay, Triton théâtre-Culture 21, Ateliers d'art et d'expression.

- **Partenaires internes :**

Les services de la ville sont mobilisés autour de ce projet : la médiathèque, le service des Sports, le Théâtre de l'Onde, le CCAS, les services techniques qui interviennent tout au long de l'année dans les écoles pour l'entretien des bâtiments....

De nombreux autres partenaires sont mobilisés auprès des enfants et des jeunes de la ville. Par exemple, l'action l'Hôpital des Nounours, en partenariat avec l'Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines ; Les gestes premiers secours avec les CRS basés sur Vélizy-Villacoublay.

### 3. Éléments d'évaluation du PEdT 2018-2021

#### a. L'évaluation et la méthodologie

- ❖ **Evaluation interne**

Durant tout le projet éducatif des constats et des bilans permanents sont effectués par le biais de fiches bilans, fiches constats, les conseils d'écoles, les remontées des enseignants et des parents d'élèves afin de s'assurer du bon fonctionnement des activités mises en place.

- ❖ **Evaluation externe**

Cette évaluation est faite par le chargé d'étude afin d'apporter un regard extérieur aux moyens des enquêtes quantitatives et qualitatives afin de réajuster ou consolider l'ensemble des actions proposées par la ville.

## ❖ Méthodologie

L'enquête vise à faire remonter les différents besoins et attentes de la communauté éducative. Elle permet aussi de dresser une vision globale de ce que représente le PEDT sur les temps scolaires, péri et extrascolaires. L'évaluation fut donc orientée sur :

- La participation/ gouvernance du PEDT
- La communication/collaboration entre les différents acteurs éducatifs
- Les rythmes scolaires des enfants
- Les activités proposées

L'enquête a comporté deux volets :

- Le volet qualitatif :

Il a permis de réaliser 30 entretiens d'environ une heure auprès de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

- Le volet quantitatif :

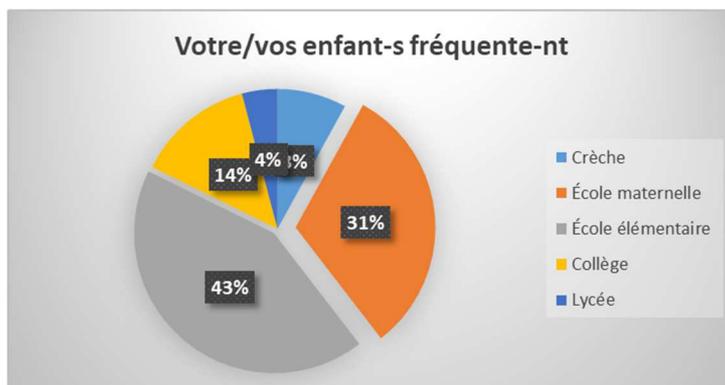
Il a comporté 5 questionnaires adressés à la communauté éducative. Plus de 1937 réponses :

- ✓ Questionnaires enfants de plus de 12 ans : 28 réponses sur 311 inscrits soit 9 %
- ✓ Questionnaires enfants de moins de 12 ans : 1182 réponses sur 1320 inscrits en école élémentaire soit 89 %
- ✓ Questionnaires enseignants : 28 réponses soit 32 % (si on ne compte que les enseignants élémentaires).
- ✓ Questionnaires pour les acteurs de la politique éducation-jeunesse : 63 dont 26 ATSEM (68%) et 26 animateurs (25%).
- ✓ Questionnaires parents : 636 réponses sur 1744 familles soit 36 %

### b. Les résultats de l'évaluation (extraits) :

#### Typologie des parents :

La proportion des parents ayant répondu par rapport aux structures fréquentées par leur enfant :

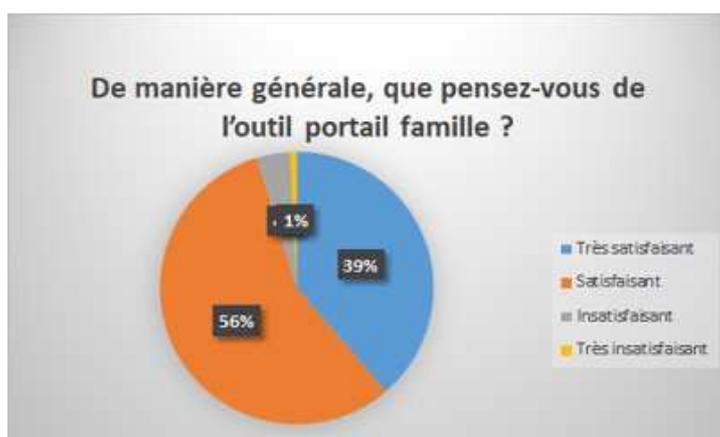


**La connaissance du PEDT par les parents :**



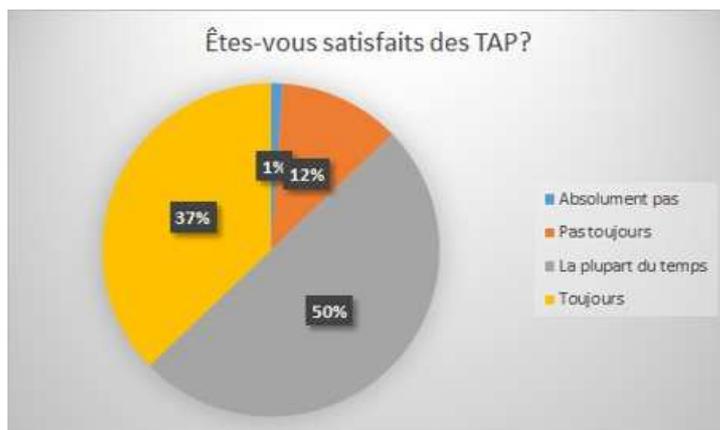
Une majorité des parents n'ont pas connaissance du PEDT (80%). Cette proportion baisse à 43 % pour les enseignants et 11 % pour les professionnels de l'Éducation et de la Jeunesse.

**Avis des parents par rapport au portail Famille :**



95 % des parents considèrent le portail famille satisfaisant voire très satisfaisant.

**Avis des parents sur les TAP :**



Les parents semblent globalement satisfaits des TAP à plus de 87 %. Ils sont 88 % à considérer que les TAP favorisent l'épanouissement de leur enfant. Les enfants quant à eux, apprécient les TAP à 84 %.

**Avis des parents sur le temps du midi :**



L'avis des parents sur ce temps de pause méridienne est positif : 79 %. Ils sont 85 % à considérer que les repas proposés sont variés et équilibrés. 83 % des enfants disent manger à leur faim.

**Avis sur les ALSH (mercredis et vacances scolaires) :**



Les parents sont satisfaits voire très satisfaits des ALSH à plus de 80 %. Ils sont 88 % à considérer que les ALSH favorisent l'épanouissement des enfants. Du côté des enfants, ils sont 83 à aimer les activités du mercredi.

Ce que nous pouvons retenir des données qualitatives :

- Les acteurs ne se sont pas appropriés le PEdT, une majorité d'entre-deux ne connaissaient pas ce document avant que la ville impulse l'évaluation et la démarche de concertation.
- La communauté éducative est globalement satisfaite du rythme à 4,5 jours et les professionnels mettent en avant la plus-value des TAP pour les enfants.
- Les liens entre les organisations scolaires et périscolaires favorisent les repères des enfants, notamment les règlements communs, la communication quotidienne entre les acteurs et la gestion des temps de transition entre le périscolaire et le scolaire par des retours au calme des enfants.
- Il apparaît que le lien entre les jeunes et la Ville se distend après le CM2, le public jeunesse étant plus difficile à mobiliser.

### c. Synthèse de la démarche de concertation menée en mars-avril 2018

Pour l'élaboration de ce projet, la ville de Vélizy-Villacoublay a mis en place une démarche de concertation autour de 3 thématiques englobant l'ensemble des actions et dispositifs déjà en place au niveau des différents services (Education, Jeunesse et Prévention). L'ensemble des acteurs de la communauté éducative ont été conviés à ces rencontres.

Cette démarche de concertation réunie traditionnellement les personnes de la communauté éducative un samedi matin selon le concept de « Café Débat ». A cette occasion, les participants sont divisés en sous-groupes et échangent sur les différentes thématiques. A la fin de la matinée, un travail de synthèse est proposé, permettant d'alimenter les éléments qui aide à construire les grands axes du futur PEDT.

Cette année, du fait de la crise sanitaire, les 3 groupes de travail se sont réunis en visioconférence.

- **Groupe de travail n°1 : Le respect et le vivre ensemble**

Au sein de la communauté éducative, le vivre ensemble concerne tous les acteurs, adultes et enfants. Le vivre ensemble s'acquière en travaillant à la fois le développement personnel et l'esprit collectif. L'ensemble des actions mise en œuvre doit pouvoir aborder les questions de respect et de tolérance mais aussi la citoyenneté à travers notamment les valeurs de la république et les règles partagées. (Lois, règles et règlements, y compris les règles de vie en société telles que les horaires, l'hygiène ...).

Le groupe de travail était composé à la fois de personnels du temps scolaire et périscolaire ce qui a permis de croiser les freins pour une mise en œuvre pertinente de ce vivre ensemble. Les outils existent sur les différents temps de l'enfant mais ils peuvent avoir des contenus différents (les règlements) et/ou être appliqués différemment. De plus, la pluralité d'adultes qui gravitent autour des enfants est autant de différentes façons d'accueillir et d'encadrer.

L'enjeu de cette thématique est avant tout de trouver consensus sur ces différences : que les adultes communiquent plus entre eux, donner la possibilité de création de passerelles sur les différents temps ou lorsque les encadrants changent pouvoir maintenir une continuité. Enfin et surtout, se donner les moyens de créer des espaces de paroles pour les enfants, les jeunes, pour les aider dans leur questionnement en adaptant les actions en fonction des âges. C'est aussi à travers l'épanouissement personnel que les jeunes pourront trouver leur place dans la collectivité.

- **Groupe de travail n°2 : Le numérique et les réseaux sociaux**

Le numérique et les réseaux sociaux sont au cœur des quotidiens, dans la société et dans les écoles. Ces pratiques qui se heurtent avec l'éducation des enfants (en famille, à l'école, avec les amis et dans la commune), échappent parfois aux contrôles des parents.

Ce groupe de réflexion a suscité de l'intérêt pour les parents qui aimeraient en savoir davantage sur le numérique et les réseaux sociaux afin de mieux éduquer les enfants (atouts et inconvénients).

Cette rencontre a permis d'échanger sur la place des réseaux sociaux au sein des foyers ainsi que dans les écoles de la ville, de faire connaître l'ensemble des actions mises en place sur la ville et de recueillir les souhaits des participants.

- **Groupe de travail n°3 : La parentalité**

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent.

C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale.

Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale).

Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Aujourd'hui, cette notion de parentalité est confrontée à nombreuses difficultés (troubles de comportements, aux conduites à risque, aux troubles psychiques, à l'abus de substances

psychoactives, à l'absentéisme, à l'échec scolaire et à la délinquance) et sociales (recompositions familiales, familles mono ou homoparentales, isolement, précarité...).

Une réalité réaffirmée par les participants à travers des constats qui seront pris en compte dans les objectifs du PEDT 2021/2024 :

L'ensemble des objectifs/axes identifiés lors de ces groupes de travail ont permis d'élaborer les enjeux et objectifs du présent PEdT.

## 4. Un projet pour l'enfant et le jeune de 2 mois ½ à 30 ans

### a. Rappel de l'esprit partagé du PEDT

- Améliorer la dynamique autour du PEDT
- Renforcer la communication entre les différents partenaires
- Perpétuer le partenariat avec l'Éducation Nationale
- Travailler en transversalité avec les différents services concernés

### b. Les enjeux :

Pour le renouvellement de ce PEDT et au regard de l'évaluation faite depuis le mois de janvier, il a été considéré que les enjeux proposés lors du précédent PEDT restaient cohérents ainsi que les objectifs définis en 2018 :

- Accompagner l'enfant dans sa construction en tant qu'individu au sein de la société
- Garantir la cohérence des parcours des enfants et des jeunes
- Développer la cohésion entre les différents acteurs de la communauté éducative

### c. Les objectifs généraux et opérationnels

Ces trois enjeux sont ensuite définis en objectifs généraux dont découlent des objectifs opérationnels, comme suivant :

#### **Accompagner l'enfant dans sa construction en tant qu'individu au sein de la société**

- **Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes**
  - Développer les actions en faveur de la réussite scolaire
  - Maintenir les rythmes scolaires en élémentaire
  - Éduquer au numérique par le numérique
- **Développer la citoyenneté et le vivre ensemble**

- *Sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux liés à l'environnement*
- *Sensibiliser les enfants et les jeunes au respect des différences*
- *Développer l'ouverture vers les cultures*
- *Proposer un parcours de prévention cohérent*
- *Susciter l'esprit citoyen des enfants et des jeunes*
- ***Permettre à chaque enfant de développer son identité propre***
  - *Développer l'esprit critique et d'analyse*
  - *Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes*
  - *Favoriser les actions / dispositifs pour accompagner les jeunes vers l'autonomie*

### **Garantir la cohérence des parcours des enfants et des jeunes**

- ***Garantir le lien entre les actions communales et les apprentissages scolaires, les projets d'école***
  - *Rationaliser les actions proposées pour optimiser les parcours des enfants*
  - *Proposer les actions en fonction de la tranche d'âge/cycle de l'enfant*
- ***Développer les actions passerelles entre la petite enfance, la maternelle, l'élémentaire et le collège***
  - *Assurer un suivi lors du passage de cycle entre les professionnels*
  - *Accompagner les enfants et les parents lors des grands changements de cycle*
- ***Développer l'aide à la parentalité***
  - *Favoriser l'implication des parents dans les différents temps de la journée de l'enfant*
  - *Accompagner les parents à comprendre les grands enjeux de l'enfance / adolescence*
  - *Accompagner les parents vers la Médiathèque pour y trouver des ressources documentaires*
  - *Faire connaître le PEJAP*

### **Développer la cohésion entre les différents acteurs de la communauté éducative**

- ***Développer une dynamique partenariale autour du PEDT***
  - *Construire une stratégie de suivi des actions et en assurer leur évaluation*
  - *Faire connaître le PEDT*
- ***Construire du lien entre les différents acteurs***

- *Améliorer la gestion des problématiques communes et favoriser la transversalité de leur traitement*
- *Instaurer des transitions lisibles entre les différents temps de l'enfant (famille, scolaire, périscolaire)*
- *Pérenniser les rencontres régulières Service Jeunesse / collèges*
- *Développer les échanges interservices au bénéfice des enfants (seniors, médiathèque, Onde...)*

➤ **Développer la communication entre les acteurs**

- *Créer des espaces d'échanges*
- *Mettre en place un environnement numérique partagé*
- *Améliorer la connaissance partagée du rôle, des missions et des actions des différents acteurs*

## 5. Les thématiques à développer pour ce nouveau PEDT :

- *La parentalité*
- *Le vivre ensemble*
- *Le handicap*
- *Le numérique*

## 6. Les perspectives

### a. Renforcer la cohésion éducative

#### **Mise en place d'un conseil éducatif véliziens (CEV)**

Cette instance de concertation propose de réunir l'ensemble de la communauté éducative. Il aura pour vocation d'être un espace large d'échanges, de réflexions, de concertation et de proposition d'actions. La participation de tous les acteurs sera recherchée afin que ce soit représentatif de la communauté éducative.

Il sera aussi un espace de démocratie participative qui aura pour objectif :

- Renforcer et/ou améliorer la dynamique du PEDT (efficacité, cohérence, pertinence, efficience, réussite éducative)
- Réconcilier et/ou renouer les liens avec les acteurs éducatifs et la politique éducative de la ville.

#### **Proposer des formations communes sur les axes du PEDT**

Proposer l'intervention de professionnels pour informer et réfléchir autour des problématiques du PEDT afin d'avoir une culture commune et/ou avoir un niveau d'information entre les différents membres de la communauté éducative.

## b. Renforcer la transversalité entre les différents dispositifs existants sur le territoire

### **Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) inter degré**

Le CESC conformément aux dispositions des articles R 421-46 et 421-47 du Code de l'éducation s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement du second degré.

C'est une instance de réflexion, de concertation, de propositions et de traitement des problématiques en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

Ses missions sont :

- de contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- préparer le plan de prévention de la violence,
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion,
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques

Enfin, la notion d'inter degré permet d'assurer une cohérence et une continuité de l'action éducative sur le territoire de la maternelle au collège, dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Cette alliance éducative a pris forme en avril 2021 dans la commune en intégrant tous les acteurs éducatifs ainsi que le PEDT qui est un dispositif partenarial et de collaboration. Le CESC vient fournir une ressource supplémentaire, au côté de l'école et du PEDT, à travers les actions dont ont besoin les enfants et les parents dans la cadre de la réussite éducative.

Les services prévention et jeunesse font le lien entre le CESC inter degré animé par le collège Maryse Bastié et le PEDT.

### **Le plan handicap de la Commune : afin de renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap**

Le droit à l'éducation pour tous, quel que soit la situation de l'enfant, est un droit fondamental du projet éducatif national décliné dans le projet éducatif territorial. L'école se veut être un espace d'égalité pour tous. Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants de milieux divers. C'est pour cela que nombreuses actions ont été mises en place par la commune afin de favoriser l'accueil des enfants en situation d'handicap.

Afin de venir en aide aux parents qui rencontrent encore des difficultés à intégrer leurs enfants au sein des établissements scolaires, la ville doit se doter de moyens financiers, humains et matériels adaptés à ces profils d'enfants qui nécessitent une attention particulière, un cadre d'apprentissage adéquat et un personnel suffisamment compétent pour les encadrer. Mais aussi mobiliser davantage de ressources afin de renforcer l'inclusion scolaire de ces enfants semblent être une nécessité du PEDT.

### c. Evolution de la proposition des rythmes scolaires

Le PEDT 2021-2024 vise toujours une articulation optimale entre temps scolaire et activités périscolaires, une offre diversifiée, en cohérence avec les ressources et le développement de la Ville et les différents projets d'écoles, et, à terme, avec ceux des établissements du second degré.

Suite aux retours de la communauté éducative, l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours en élémentaire sera maintenue afin de pouvoir :

- favoriser les apprentissages par la réduction de la journée scolaire
- répartir le temps de travail sur une semaine de 4 jours ½ avec 5 matinées dédiées aux apprentissages
- proposer des activités de qualité avec un contenu élaboré en lien avec les objectifs du PEDT

Les évolutions concernent :

- ✓ **le temps de la pause méridienne**, qui est rallongé de 30 minutes (11h30 - 13h30)
- ✓ **le nombre de TAP et leur durée** : pendant la semaine, 2 activités d'1h30 seront proposées aux enfants en fin d'après-midi.

Cette nouvelle organisation prendra effet dès la rentrée scolaire 2021/2022